

Contrat

ENTRE :

ACCESS ORGANISATION (dont le sigle commercial est AORA VOYAGES) - Adresse : Parc de la Cimaïse - 14 rue du Carrousel - 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ - **Tel :** 0320040369

Représenté par Madame **Valérie DECOUPIGNY, Gérante**, agissant en qualité d'agent de voyages sous l'immatriculation n° **IM059110031** (S.A.R.L. au capital de 10 000.00 € - RCS : Lille – SIRET : 451 354 518 00040 – APE : 7911 Z - TVA : FR 52 451 354 518 - Garantie financière (200 000.00 €) : ATRADIUS - Responsabilité Civile : HISCOX)

ET : IDENTITE ET INFORMATIONS VOYAGEURS

Merci d'indiquer lisiblement vos noms et prénoms de la même manière et dans le même ordre que ceux figurant sur votre document d'identité, et de nous envoyer une copie de celui-ci. Il appartient au(x) client(s) de vérifier l'orthographe exacte des participants. L'agence décline toute responsabilité en cas d'erreur.

PARTICIPANT 1 (responsable du dossier)	PARTICIPANT 2	ENFANT(S)
--	---------------	-----------

Nom	Nom	ENFANT 1
Prénom	Prénom	Nom.....
Adresse	Adresse	Prénom.....
Compl. Adresse	Compl. Adresse	Né(e) le - à.....
Code Postal/Ville	Code Postal/Ville	N° Passeport.....
Pays	Pays	Délivré le.....
Contact Tel	Contact Tel	A.....
Domicile :	Domicile :	Expire le.....
Portable :	Portable :	ENFANT 2
Profession	Profession	Nom.....
Email	Email	Prénom.....
Né(e) le - à	Né(e) le - à	Né(e) le - à.....
N° Passeport	N° Passeport	N° Passeport.....
Délivré le	Délivré le	Délivré le.....
A	A	A.....
Expire le	Expire le	Expire le.....
Contact durant votre séjour	Contact durant votre séjour	ENFANT 3
Adresse	Adresse	Nom.....
Téléphone	Téléphone	Prénom.....
J'ai eu connaissance de ce voyage par :	J'ai eu connaissance de ce voyage par :	Né(e) le - à.....
.....	N° Passeport.....
.....	Délivré le.....
.....	A.....
.....	Expire le.....

Merci de parapher cette page

OBJET DU CONTRAT

Le client confie à l'agence **AORA VOYAGES**, l'organisation d'un voyage au **Mexique du 10 au 25 avril 2018** aux conditions et modalités suivantes :

ASSURANCES

* **Assurances assistance/rapatriement et responsabilité civile : incluses (sauf pour les non ressortissants européens).**

* Assurance annulation / complémentaire :

* **Souscription facultative : Entourez votre choix – Valable pour un voyageur vivant en France (Principauté d'Andorre ou de Monaco et DOM).**

PARTICIPANT 1 Je souscris à l'un des contrats d'assurance AXA	PARTICIPANT 2 Je souscris à l'un des contrats d'assurance AXA	ENFANT(S)
Assurance annulation (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 85.00 € TTC / 100.00 € TTC oui non	Assurance annulation (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 85.00 € TTC / 100.00 € TTC oui non	Sur le contrat des parents
Assurance complémentaire (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 100,00 € TTC / 130.00€ TTC oui non	Assurance complémentaire (selon les garanties d'Axa Assistance jointes au programme, conditions générales « Les Essentiels du Voyage Individuels » envoyées sur demande) : Tarif : 100,00 € TTC / 130.00€ TTC oui non	

HEBERGEMENT : (cochez votre choix)

Chambre double (1 grand lit) à partager

Chambre twin (2 lits) à partager (selon disponibilités)

Le client reconnaît devoir prendre en charge les frais d'une chambre individuelle s'il n'y avait pas d'autre participant pour partager une chambre twin.

Si vous avez une personne avec qui vous souhaitez partager votre chambre, merci de nous indiquer son nom :

.....
Si cette personne annule son voyage et qu'aucune autre ne peut partager votre chambre, les frais d'une chambre individuelle vous seraient facturés.

Chambre individuelle (avec supplément de **520.00 € TTC** environ en fonction des hôtels confirmés au moment de la réservation du groupe).

REPAS : (précisez votre demande)

Régime alimentaire spécial :

Celui-ci sera précisé auprès de nos prestataires - l'agence AORA VOYAGES décline cependant toutes responsabilités dans le cas où cette demande ne pourrait aboutir.

Merci de parapher cette page

CONVOCAATION : le jour du départ et du retour (susceptible de modification)

Aller : rendez-vous au comptoir d'enregistrement Aéromexico de l'aéroport de Paris CDG à 20h00 le mardi 10 avril 2018.

Retour : rendez-vous au comptoir d'enregistrement Aéromexico de l'aéroport de Cancun à 16h00 le mardi 24 avril 2018.

Extension voyage :

Retour : rendez-vous au comptoir d'enregistrement Aéromexico de l'aéroport de Chihuahua à 14h30 le mardi 25 avril 2018.

DESCRIPTION DU VOYAGE

(Comme mentionné dans le programme du 28 mars 2017 remis au client)

* **Accompagnateur et organisateur** : **Patrice MARTY** au départ de **PARIS CDG** ;

* **Activités incluses** : comme mentionné dans le devis ;

* **Assurances souscrites** : assistance/rapatriement et responsabilité civile incluses (sauf pour les non ressortissants européens) ;

* **Transport** : horaires (susceptibles de modification) :

AERIEN (compagnies **AEROMEXICO**, conditions générales de vente à consulter sur <https://aeromexico.com/fr-fr/information-legale>

Le 10 avril 2018 : Décollage à **23h00** sur le vol **AM 4A** à destination de **Mexico** arrivée prévue à **04h15 le 11 avril 2018**.

Le 15 avril 2018 : Décollage d'Acapulco à **18h50** sur le vol **AM 314Y** arrivée prévue à **20h10 à Mexico**

Le 15 avril 2018 : Décollage à **21h40** sur le vol **AM267Y** de Mexico arrivée prévue à **Villahermosa à 23h15**.

Le 24 avril 2018 : Décollage de Cancun à **18h25** sur le vol **AM 593T** à destination de **Mexico**, arrivée prévue à **21h10**.

Le 24 avril 2018 : Décollage de Mexico à **23h55** sur le vol **AM 3T** à destination de **Paris CDG**, arrivée prévue à **18h00 le 25 avril 2018**.

Extension voyage :

Le 24 avril 2018 : Décollage de Cancun à **08h49** sur le vol **AM 538E** à destination de **Mexico**, arrivée prévue à **11h30**.

Le 24 avril 2018 : Décollage de Mexico à **12h30** sur le vol **AM 216E** à destination de **Chihuahua**, arrivée prévue à **13h54**.

Le 25 avril 2018 : Décollage de Chihuahua à **17h07** sur le vol **AM 217T** à destination de **Mexico**, arrivée prévue à **20h20**.

Le 25 avril 2018 : Décollage de Mexico à **23h55** sur le vol **AM 3T** à destination de **Paris CDG**, arrivée prévue à **18h00 le 26 avril 2018**.

TERRESTRE : Autocar privatisé

* **Catégorie et noms des hébergements (ou similaires, normes locales)** :

Mexico : Hôtel Marbella 4**** (normes locales)

Theotihuacan : Hôtel Quinto Sol 3*** (normes locales)

Acapulco : Hôtel Elcano 5***** (normes locale)

Palenque : Hôtel Villa Mercedes 5***** (normes locales)

Uxmal : HUXmal Resort Maya 4**** (normes locale)

Chichen Itzá : Mayaland Hôtel & Bungalows 4**** (normes locale)

Playa del Carmen : Allegro Playacar Resort 4**** (normes locale)

Chihuahua : Fiesta Inn Chihuahua 4****(normes locales)

* **Repas** : comme mentionné dans le programme remis au client ;

* **Boissons** : **non inclus sauf eau** ;

* **Nombre de participants** : **25 minimum** ;

* **Type de séjour** : **16 jours / 13 nuits** selon programme remis au client.

COÛT DES PRESTATIONS (calculées sur une base de 25 adultes)
(Comme mentionné dans le programme du 11 septembre 2017 remis au client)

Forfait base chambre double ou twin : prix par personne = 4 490.00 € TTC.

Extension Voyage pour la visite des Grottes de Naïca base chambre double ou twin : Prix par personne = 250 €TTC,
Base chambre single : Prix par personne = 300€ TTC

Si chambre individuelle, supplément de 520,00 € TTC environ en fonction des hôtels confirmés au moment de la réservation du groupe.

Le client reconnaît avoir été informé qu'il devrait prendre à sa charge les frais d'une chambre individuelle s'il n'y avait pas d'autre participant pour partager une chambre twin, et que si la personne confirmée par le client pour partager sa chambre twin annule son voyage, et qu'aucune autre ne peut partager cette chambre, les frais d'une chambre individuelle lui seraient facturés.

Devis calculé sur une base monétaire du dollar : 1 \$ = 0,859 €.

Les hausses de taxes, d'assurances, de carburant, de variation du nombre de personnes, de variation monétaire, restent applicables jusqu'au départ. Une modification sensible des prix des vols intérieurs (hors taxes aériennes), ferroviaires ou hôteliers peut amener une révision du prix des voyages, conformément à la loi. Dans le cas d'une augmentation, celle-ci ne pourra en aucun cas excéder 10% du prix du voyage. Les taxes aériennes ne rentrent pas dans ce cadre et sont sujettes à modifications jusqu'à l'émission des billets. Les taxes d'entrée et de sortie, même si elles ne sont pas confirmées à la réservation, peuvent être à tout moment réclamées par le gouvernement du pays en question, et seront donc à régler sur place par le client.

MODALITES DE REGLEMENT

La présente proposition sera considérée comme acceptée une fois accomplies les conditions suivantes :

Retour du double remis à l'organisateur signé (et revêtu d'un cachet commercial si société), chaque page du dit contrat portant les initiales du client et du représentant de l'organisateur ainsi que sur les conditions générales de vente.

Paiement d'un acompte de 40 % par personne (non remboursable) à nous adresser lors de l'inscription + assurance éventuelle en totalité (non remboursable) :

Acompte à verser : **1 796.00 € TTC pour chambre double ou twin, ou 2 004.00 € TTC en chambre individuelle + l'assurance éventuelle en totalité+ extension éventuelle en totalité.**

Solde à régler au plus tard 45 jours avant le départ, soit le 25/02/2018, sans rappel de notre part : 2 694.00 € TTC pour chambre double ou twin ou 3 006.00 € TTC pour une chambre individuelle.

Le client reconnaît avoir été mis au courant qu'en cas d'annulation de sa part, son acompte en totalité serait conservé par l'agence. En ce qui concerne le solde, le client reconnaît avoir été informé qu'il en serait redevable également auprès de l'agence, suivant barème de frais d'annulation, même s'il annule avant la date du règlement du solde.

Mode de règlement (cochez votre choix) :

Chèques à établir à l'ordre d'ACCESS ORGANISATION

Virements (envoi de notre RIB sur demande)

Espèces (dans la limite de 1 000 euros par dossier, 30 euros de frais si mandat postal)

Chèques-vacances ANCV (solde à plus de 60 jours du départ et 1.5 % de frais à ajouter)

Carte bancaire (merci de nous appeler afin de procéder au débit à distance)

J'autorise le prélèvement deeuros pour le règlement de l'acompte et deeuros pour le règlement du solde, avec la carte bancaire dont le numéro est(date d'expiration et ccv à confirmer par téléphone).

Merci de parapher cette page

ANNULATION ET MODIFICATION DE NOM (de la part du client) :

ACCESS ORGANISATION, mandataire du client, si la présente proposition est acceptée, garantit l'exécution satisfaisante du voyage prévu dans les conditions des articles 1991 à 2002 du Code Civil.

L'acceptation de cette proposition de contrat implique l'adhésion aux conditions particulières spécifiées ci-dessus, et des frais d'annulation seront applicables selon le barème suivant pour une annulation totale ou partielle.

ANNULATION TOTALE et PARTIELLE (sur le prix total du voyage) : (sans rappel de notre part)

De la réservation à plus de 45 jours avant le départ : acompte non remboursable (40 %)

De 45 jours à plus de 30 jours avant le départ : 60 % de frais par personne

De 30 jours à plus de 15 jours avant le départ : 75 % de frais par personne

De 15 jours avant le départ à la date de départ : 100 % de frais par personne

MODIFICATION DE NOM : Montant des frais à nous demander (possible **avant émission des billets**)

FORMALITES

Il n'y a pas d'obligation de visa de court séjour pour entrer au Mexique. Le passeport et le billet aller-retour sont obligatoires ; la validité du passeport doit couvrir la durée du séjour prévu. A l'entrée sur territoire mexicain, les services migratoires pourront demander au voyageur, entre autres, de justifier de ses moyens d'existence pendant son séjour au Mexique.

En effet, si le Mexique autorise le séjour des touristes sur son territoire pour une durée maximale de 180 jours, **aucune activité, rémunérée ou bénévole, n'est autorisée sur cette période**. Dans le cadre de la nouvelle loi migratoire du 25 mai 2011, mise en œuvre le 12 novembre 2012, les autorités mexicaines luttent de manière de plus en plus stricte contre le travail illégal et multiplient les contrôles. **Les contrevenants risquent une expulsion immédiate du pays, souvent assortie d'une interdiction de séjour pouvant aller jusqu'à deux ans.**

Recommandations : il est conseillé aux touristes séjournant dans le pays, et tout spécialement dans les zones touristiques balnéaires, d'avoir en permanence sur eux l'original de leur passeport et du formulaire migratoire (FM, cf.infra) remis à l'entrée au Mexique. Toute personne n'étant pas en mesure de prouver immédiatement la légalité de son séjour est susceptible d'être transférée et maintenue en détention par les services migratoires, jusqu'à présentation de l'original du document de voyage et du FM. Par ailleurs, il est vivement recommandé de conserver une copie du titre de voyage à l'hôtel, d'en conserver une copie scannée.

Le client reconnaît avoir été informé par l'agence, des précautions à prendre en matière de sécurité, et des vérifications à faire concernant les formalités (prendre contact avec l'ambassade ou le consulat, notamment si le client n'est pas de nationalité française). **Et soit de lire les recommandations aux voyageurs, sur le site : www.diplomatie.gouv.fr, concernant les formalités, la sécurité et les précautions à prendre.**

SANTE

Un certificat de vaccination antiamarile est exigé, uniquement des voyageurs en provenance d'un pays où sévit un risque de transmission de la fièvre jaune.

La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée en incluant Rubéole-Oreillons et Rougeole chez l'enfant ; la vaccination antituberculeuse est également souhaitable. En fonction des conditions locales de voyages, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B peuvent être recommandées.

La vaccination contre la rage peut également être proposée dans certains cas en fonction des conditions et lieux de séjour. Demandez conseil à votre médecin ou à un centre de vaccinations international.

Il appartient au client de vérifier les recommandations ci-dessus auprès de l'Institut Pasteur. Le client reconnaît avoir été informé par l'agence, des précautions à prendre en matière de santé, et des vérifications à faire au niveau des recommandations faites aux voyageurs, sur le site www.pandemie-grippale.gouv.fr ou www.diplomatie.gouv.fr

Merci de parapher cette page

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les parties conviennent, en cas de difficultés, de contestation ou de litiges, d'attribuer au Tribunal de Commerce de Lille la compétence de statuer.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le

Contrat en 6 pages

Ce contrat pour être validé, devra être retourné, signé et accompagné du règlement de l'acompte ou du solde, dans un délai de 5 jours suivant la réception du présent document. Toute surcharge manuscrite n'aura de valeur contractuelle et n'engage pas notre responsabilité.

(Programme, devis, contrat d'assurances, conditions particulières et générales de vente de l'agence en annexes – Prendre connaissance des conditions particulières et générales de ou des compagnies de transport sur leur site)

M. / Mme, agissant **pour moi- même et pour le compte des personnes inscrites**, certifie avoir pris connaissance des conditions d'annulation, des conditions particulières et générales de vente de voyage de l'agence ACCESS ORGANISATION / AORA VOYAGES ou du Tour Opérateur, ainsi que de l'assureur et des transporteurs, et les accepte toutes sans réserve. Je reconnais avoir reçu es conditions de vente de l'assureur, une brochure ou la proposition de programme de l'organisateur, ses conditions particulières et générales de vente ainsi que le présent contrat avant sa signature, et certifie avoir pris connaissance que *les tarifs sont sujets à modification jusqu'au départ (voir programmes :hausse éventuelle de taxes, de surcharge carburant, d'assurances, due à un nombre de participants inférieur à celui sur lequel le prix est calculé, et due à la hausse de la monnaie avec laquelle le programme a été calculé.*

Je reconnais également avoir reçu toutes les informations, de la part de l'agence ACCESS ORGANISATION / AORA VOYAGES, nécessaires à ma prise de décision quant au choix de la destination, notamment sur les questions relatives aux formalités administratives et à celles afférentes à la sécurité et aux risques sanitaires. Je reconnais avoir été conseillé par l'agence en matière d'assurances et avoir été informé que les frais liés aux cas de forces majeures telles que les grèves, accidents climatiques (voir conditions particulières de vente), ne sont pas remboursables par l'agence. Je reconnais également être en bonne santé et avoir la forme physique pour ce type de voyage.

Contrat établi en 2 exemplaires originaux dont un est remis au signataire du contrat.

Merci de parapher chaque page du contrat et de ses annexes, et de signer ci-dessous, après la mention « lu et approuvé »

Pour **ACCESS ORGANISATION / AORA VOYAGES**

Mme Valérie DECOUIGNY

Gérante

Le client

M. / Mme

Merci de parapher cette page